

Déclaration d'indignation du Service Jésuite aux Migrants – Haïti (SJM-Haïti) face au mauvais traitement des migrants Haïtiens

La dignité humaine ne doit pas connaître de frontières

Le Service Jésuite aux Migrants – Haïti (SJM-Haïti) exprime sa profonde indignation face aux images largement diffusées sur les réseaux sociaux, confirmé par Armando Pascual Made sur sa blogue *El Faro del Sur*, dans un article publié le mercredi 22 juillet 2026, montrant un homme présenté comme un ressortissant haïtien, menotté, couché de manière perpendiculaire comme un morceau de bois et transporté sur une motocyclette par deux agents de la Direction générale de la migration (DGM) en République dominicaine, lors d'une opération de contrôle migratoire à San Juan de la Maguana.

Même si les autorités dominicaines n'ont pas encore communiqué officiellement sur cette vidéo ni précisé si les procédures observées sont conformes à leurs protocoles, les images ont profondément choqué l'opinion publique. Elles soulèvent de sérieuses interrogations quant au respect de la dignité humaine et des normes internationales relatives au traitement des personnes privées de liberté.

Comment ne pas s'indigner devant une telle scène ? Comment rester silencieux lorsqu'un être humain semble être transporté dans des conditions qui paraissent incompatibles avec le respect dû à toute personne ? Derrière chaque migrant se trouve un visage, une histoire, une famille, des souffrances et une dignité qui ne disparaissent pas avec un statut migratoire.

SJM-Haïti rappelle avec force qu'aucune personne ne perd ses droits fondamentaux en raison de sa nationalité ou de son statut migratoire. Qu'un migrant soit en situation régulière ou irrégulière, il demeure avant tout un être humain, titulaire de droits inaliénables consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention américaine relative aux droits de l'homme et les autres instruments internationaux de protection des droits humains.

La gestion des migrations relève de la souveraineté des États. Chaque État a le droit d'appliquer sa législation migratoire et de contrôler ses frontières. Toutefois, ce droit s'accompagne de l'obligation de respecter les principes fondamentaux de dignité, de proportionnalité, de non-discrimination et d'humanité dans toutes les opérations de contrôle, de détention et de rapatriement.

SJM-Haïti dénonce avec fermeté toute forme de mauvais traitement, d'humiliation, de vol, de violence ou de déshumanisation infligée aux personnes migrantes d'origine haïtienne. Nous appelons les autorités dominicaines à clarifier les circonstances de cet incident, à déterminer si les procédures employées respectent les normes nationales et internationales applicables, et, le cas échéant, à prendre les mesures nécessaires pour prévenir toute atteinte à la dignité des personnes concernées.

Nous exhortons également les autorités des deux pays, les organisations de défense des droits humains, les Églises, les institutions internationales et tous les acteurs engagés en faveur de la

justice à poursuivre leurs efforts afin que la protection de la dignité humaine demeure au cœur des politiques migratoires.

En tant qu'organisation inspirée par l'Évangile de Jésus Christ, le Service Jésuite aux Migrants – Haïti réaffirme que chaque personne migrante porte en elle l'image de Dieu. **Notre engagement s'enracine dans l'appel du Christ : « J'étais un étranger, et vous m'avez accueilli » (Mt 25,35).** Cet appel trouve un écho particulier dans l'enseignement que **le pape François nous a légué, qui invite constamment les peuples et les gouvernements à accueillir, protéger, promouvoir et intégrer les migrants et les réfugiés.**

Aujourd'hui plus que jamais, nous appelons toutes les personnes de bonne volonté à refuser la banalisation de la souffrance humaine. Nous ne pouvons permettre que des hommes, des femmes et des enfants soient réduits à leur seule condition migratoire. Ils sont avant tout des êtres humains, porteurs d'une dignité que nul ne peut ni ne doit leur retirer.

Le silence face à la déshumanisation est une forme de complicité. SJM-Haïti continuera de faire entendre sa voix pour défendre les droits des migrants, promouvoir une culture de solidarité et rappeler que la dignité humaine ne doit connaître ni frontière, ni nationalité, ni statut migratoire.

Service Jésuite aux Migrants/Solidarite Fwontalye– Haïti (SJM-Haïti)

Accompagner – Servir – Défendre